

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA MAISON DES JEUNES L'ACADO INC.	Numéro de permis 2009459	Date d'inspection Le 25 avril 2023	
Nom de l'établissement SERVICE APRES-CLASSE DE LA MAISON DES JEUNES L'ACADO		Numéro de téléphone (506) 444-2057	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	28 avr. 2023	24 avr. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Suivi effectué par courriel.			

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 avril 2023

Date

original signé par
Signature non requise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 avril 2023

Date